

Le Plan global d'efficacité énergétique 2005-2010  
et le budget 2005 du PGEÉ d'Hydro-Québec Distribution

Mémoire du  
**Groupe de recherche appliquée en macroécologie**  
(GRAME)

**Déposé le 17 février 2005**

Par Jean-François Lefebvre

**Pièce GRAME-2, Document 1**

Le Plan global d'efficacité énergétique 2005-2010  
et le budget 2005 du PGEÉ d'Hydro-Québec Distribution

Mémoire du GRAME déposé le 16 février 2005

**Résumé**

<b>Chapitre du mémoire</b>	<b>Position du GRAME</b>
<b>Introduction</b>	<p>L'importance que revêt la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique et l'ampleur du défi que représente l'atteinte des objectifs du Protocole de Kyoto impliquait la nécessité d'implanter un plan global d'efficacité énergétique (PGEÉ) ambitieux, ce que propose enfin le Distributeur.</p> <p>Le processus d'approbation devant la Régie devrait toutefois, normalement, débiter avant le lancement des programmes.</p>
<b>Chapitre 1 : Un PGEÉ d'une ampleur parfaitement justifié</b>	<p>Le GRAME recommande à la Régie d'approuver globalement le budget 2005 du PGEÉ sous réserve des suggestions et recommandations du présent mémoire ainsi que des pièces GRAME-2, doc. 2 et GRAME-2, doc. 3 qui complètent notre preuve.</p> <p>Le GRAME considère que le PGEÉ 2005-2010 est d'une ampleur parfaitement justifiée, tout en démontrant que son impact tarifaire s'avère inférieur aux 1,6 %, tel; que le prétend HQD.</p> <p>De plus, en autant que la rentabilité sociale des programmes soit globalement démontrée, le GRAME considère que des investissements atteignant de deux à trois pour cent des revenus requis du Distributeur s'avèrent, à moyen terme, parfaitement justifiés.</p>
<b>Chapitre 2 : Mesures permettant d'améliorer l'ensemble du PGEÉ et tronc commun</b>	<p>Selon le GRAME, on pourrait maintenir, voire accroître, la participation aux programmes proposés, tout en réduisant leurs coûts avec l'ajout d'un volet financement dans plusieurs de ceux-ci. Cela libérerait ainsi des ressources financières, ce qui permettrait même d'étendre la portée de certains programmes.</p> <p>Le Distributeur et la Régie doivent appuyer un processus permettant l'amélioration puis l'adoption imminente des codes modèles sur l'énergie pour les habitations (CMNÉH) et pour les bâtiments (CMNÉB).</p> <p>Si HQD s'avère bien placé pour livrer adéquatement la plupart des programmes, il demeure toutefois un problème réel de coordination et de contribution équitable entre les diverses sources d'énergie, particulièrement pour les mesures touchant le chauffage.</p>

<p>Chapitre 2 :</p> <p>Mesures permettant d'améliorer l'ensemble du PGEÉ et tronc commun (suite)</p>	<p>La régie devrait prélever une redevance sur les ventes de mazout d'au moins 1 % afin de financer l'extension des programmes d'EE auprès de la clientèle chauffée au mazout.</p> <p>Le Distributeur a négligé des technologies et des approches susceptibles de favoriser la gestion de la demande ou d'accroître substantiellement les taux de pénétration des diverses mesures proposées dans le PGEÉ, comme les compteurs intelligents, le prépaiement (sur une base volontaire) et l'installation de thermostats permettant la gestion de la demande.</p> <p>Finalement, le GRAME approuve le processus de consultation permanente proposé, tout en considérant que ses modalités pourraient être améliorées.</p>
<p><b>Chapitre 3 :</b></p> <p><b>Les programmes destinés au marché résidentiel</b></p>	<p>Le GRAME appuie la mise en œuvre des six programmes proposés pour le marché résidentiel, sous réserve des améliorations suggérées (incluant celles du chapitre 2).</p> <p>Le programme <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> pourrait être amélioré, en appuyant mieux l'implantation des thermostats électroniques et en essayant d'y intégrer plus que deux appareils économiseurs.</p> <p>Il faudrait réévaluer rapidement la possibilité d'intégrer dans les nouveaux appareils promus l'équipement qui leur permettrait éventuellement de contribuer à la gestion de la demande en pointe.</p> <p>La nécessité d'accroître l'effort en faveur des ménages à faible revenu est démontrée. Le GRAME appuie ainsi le budget 2005 du programme pour les <i>Ménages budgets à revenus modestes de l'AEÉ</i>.</p> <p>Le GRAME recommande toutefois que le programme <i>Rénovation des habitations à loyer modique</i> soit immédiatement élargi afin d'inclure les coopératives d'habitations et qu'il devienne le programme <i>Rénovation des logements sociaux et communautaires</i>, tel que l'envisage d'ailleurs le Distributeur.</p>
<p><b>Chapitre 4 :</b></p> <p><b>Les programmes destinés aux marchés commercial et institutionnel</b></p>	<p>Le GRAME appuie la mise en œuvre des deux programmes offerts pour le marché commercial et institutionnel, tout en proposant quelques améliorations dans leur mise en œuvre (incluant celles du chapitre 2 et celles présentées à la pièce GRAME-2, doc. 3, incluant un accent sur les vestibules et sur les portes de garages).</p> <p>Nous approuvons qu'HQD établisse maintenant des critères différents pour la clientèle des secteurs public (institutionnel) et privé (commercial). Nous désirons toutefois la garantie que des municipalités comme Montréal et Québec, ou des institutions telles que les commissions scolaires, ne seront pas limitées à un nombre restreint de projets.</p> <p>Nous constatons que notre appel, à ce que le Distributeur donne l'exemple, semble aussi avoir été entendu.</p>

<p>Chapitre 4 :</p> <p>Les programmes destinés aux marchés commercial et institutionnel (suite)</p>	<p>Certaines modalités d'application des programmes devront toutefois être revues d'ici l'approbation du budget 2006, comme en témoigne le rapport de notre expert (présenté en tant que pièce GRAME-2, doc. 2).</p> <p>Le chauffage solaire thermique mériterait un programme spécifique d'appui, avec un volet institutionnel et un volet commercial (le premier devant être plus généreux que le deuxième).</p>
<p><b>Chapitre 5 :</b></p> <p><b>Les programmes pour les marchés de la petite et moyenne industrie</b></p> <p>(tarifs G et M)</p>	<p>Le GRAME appuie la mise en œuvre du programme proposé par HQD pour le marché de la petite et moyenne industrie, sous réserve des améliorations suggérées (incluant celles du chapitre 2).</p> <p>Même s'il est prêt à accepter le concept de programme parapluie, notre organisme désire s'assurer que le Distributeur fasse la promotion d'une panoplie de mesures spécifiques.</p>
<p><b>Chapitre 6 :</b></p> <p><b>Les programmes pour les grandes industries</b></p> <p>(tarif L)</p>	<p>Le GRAME appuie la mise en œuvre des deux programmes offerts pour le marché de la grande industrie, sous réserve des améliorations suggérées (incluant celles du chapitre 2).</p> <p>De plus, un programme d'aide à l'implantation de systèmes solaires pour le chauffage de l'eau et des espaces est suggéré.</p> <p>Ce marché pourrait être particulièrement intéressé par la mise en place de fonds sectoriels d'aide à l'efficacité énergétique.</p>
<p><b>Chapitre 7 :</b></p> <p><b>Les réseaux autonomes</b></p>	<p>Considérant les coûts économiques et environnementaux autant de la production d'électricité que de la consommation de mazout subventionnée par les clients d'Hydro-Québec, le GRAME recommande que les résidents desservis par les réseaux autonomes soient admissibles à tous les programmes.</p> <p>De plus, une aide additionnelle, provenant d'un fonds qui leur serait dédié, pourrait s'ajouter lorsque les bénéfices d'une mesure le justifient.</p>

## Table des matières

Résumé.....	2
Introduction : l'efficacité énergétique à l'ère du Protocole de Kyoto .....	6
Chapitre 1 : Un PGEE d'une ampleur parfaitement justifiée .....	8
1.1) L'analyse de la contribution en pourcentage des revenus requis .....	8
1.2) Un objectif de 2 à 3 % doit être visé dans le moyen terme .....	10
1.3) Coûts évités, potentiel technico-économique et potentiel réalisable .....	11
Chapitre 2 : Mesures permettant d'améliorer l'ensemble du PGEE.....	12
2.1) Pour l'ajout d'un volet financement .....	12
2.2) L'adoption des codes modèles améliorés .....	13
2.3) La nécessité d'une meilleure coordination entre les sources d'énergie.....	14
2.4) La qualité des interventions du tronc commun.....	15
Chapitre 3 : Les programmes destinés au marché résidentiel.....	17
3.1) Aperçu général des programmes .....	17
3.2) L'importance des programmes destinés aux ménages à faibles revenus.....	19
3.3) Le programme pour les budgets à revenus modestes de l'AEÉ .....	22
3.4) Pour un programme à la rénovation des logements sociaux et communautaires .....	24
Chapitre 4 : Les programmes destinés aux marchés commercial et institutionnel .....	27
4.1) Aperçu général des programmes .....	27
4.2) Le GRAME appui une approche institutionnelle vigoureuse.....	28
4.3) Le distributeur doit continuer de donner l'exemple .....	30
4.4) Les modalités d'application devraient être revues .....	30
4.5) Pour un appui spécifique au chauffage solaire .....	31
Chapitre 5 : Les programmes destinés aux petites et moyennes industries .....	32
Chapitre 6 : Les programmes destinés aux grandes industries .....	33
Chapitre 7 : Les réseaux autonomes .....	34
Conclusion .....	35

## **Introduction : l'efficacité énergétique à l'ère du Protocole de Kyoto**

« Nos faillites sont des faillites de notre imagination »

Pierre Dansereau

Signe des temps, c'est le 16 février 2005, la date de dépôt des mémoires pour le présent dossier, qu'entre en vigueur le Protocole de Kyoto, trois mois après sa ratification par la Russie. C'est une nouvelle étape historique, après que le Canada soit devenu, le 16 décembre 2002, le centième pays à avoir officiellement ratifié cette entente internationale.

L'importance que revêt la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique et l'ampleur du défi que représente l'atteinte des objectifs du Protocole de Kyoto implique la nécessité d'implanter un Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) nettement plus ambitieux que ce que proposait le Distributeur dans son Plan global d'efficacité énergétique 2003-2006.

Le GRAME, à l'instar de plusieurs autres intervenants, a dénoncé dans le passé l'insuffisance des efforts en efficacité énergétique (EÉ) du plus gros distributeur québécois d'énergie. La Régie de l'Énergie, tout comme le gouvernement du Québec, ont aussi clairement invité Hydro-Québec Distribution à accroître substantiellement ses efforts en EÉ.

La présente cause relative à l'implantation du Plan global d'efficacité énergétique 2005-2010 marque un tournant, avec une proposition de PGEÉ beaucoup plus substantielle. Dans sa requête déposée le 21 octobre 2004, le Distributeur propose d'investir dans le PGEÉ la somme de 1 015 M\$ pour la période 2003-2010. (Requête, p. 2) Ces investissements représenteront 119,3 M\$ dans le budget 2005 dont le Distributeur demande l'autorisation.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> HQD-1, doc. 1, p. 25 de 96.

Comme il s'agit d'un élargissement substantiel des programmes du PGEÉ du Distributeur, la tâche d'évaluation et de mise en œuvre s'avère significative. Nous avons fait l'hypothèse que les éléments suivants allaient être traités dans des causes ultérieures ou dans d'autres dossiers de la Régie :

- La tarification inversée, puisque le Distributeur doit déposer une preuve sur ce sujet sous peu dans le dossier R-3551-2004, dossier qui lui sera spécifiquement dédié ;
- La réglementation incitative (incluant des options pouvant être inspirées du mécanisme incitatif de SCGM) ;
- L'adoption de modifications à la structure tarifaire visant à encourager l'efficacité énergétique, lesquelles doivent être abordées dans la cause tarifaire, selon notre compréhension ;
- L'efficacité énergétique structurelle découlant de l'aménagement du territoire ;<sup>2</sup>

Le GRAME se réserve par contre le droit d'intervenir sur ces dossiers si la Régie ou d'autres intervenants optaient pour les aborder au cours de la présente cause.

Les prochains chapitres présentent l'analyse réalisée sur chacun des volets du PGEÉ 2005-2010 et de la demande budgétaire 2005, ainsi que nos suggestions et recommandations.

---

<sup>2</sup> Voir dans LEFEBVRE, GUÉRARD ET DRAPEAU (1995) « L'autre écologie », Éditions MultiMondes-GRAME, ainsi que GUÉRARD, MOISAN et BARETTE (1992) « Les trois dimensions macroécologiques de la crise », in *Franc Vert*, Vol. 9, No. 4, août, pp. 25-28.

## Chapitre 1 : Un PGEÉ d'une ampleur parfaitement justifiée

### 1.1) L'analyse de la contribution en pourcentage des revenus requis

Dans sa requête déposée le 5 décembre 2002, le Distributeur proposait d'investir dans le PGEÉ la somme de 108,8 M\$, en dollars constants de 2002, pour la réalisation du PGEÉ 2003-2006.<sup>3</sup>

L'insuffisance des investissements prévus a été soulevé par la Régie à plusieurs reprises, notamment dans son Avis (A-2004-01) sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît (l'Avis).

Le 12 novembre 2004, HQD déposait son PGEÉ 2005-2010. Celui-ci proposait maintenant des investissements de 1 015 millions de dollars, mais cette fois-ci sur la période 2003 à 2010 :

« Sur le plan financier, le PGEÉ a un impact à la hausse sur les revenus requis du Distributeur, impact qui atteint un niveau maximal de 139 millions de dollars en 2010, soit 1,6 % des revenus prévus de 2004. » (HQD-1, doc. 1, p. 9 de 96)

Pour calculer ce ratio de 1,6 %, le Distributeur a choisi l'année où l'impact tarifaire du PGEÉ s'avère le plus élevé, 2010, puis, a divisé ce montant sur « les revenus prévus de 2004 ». Pourtant, de telles comparaisons devraient être réalisées en prenant le rapport des investissements d'une année sur la base tarifaire de la même année.

Dans le nouveau contexte tarifaire, il est plus réaliste de supposer une augmentation tarifaire annuelle moyenne de 2 % que l'absence de hausses tarifaires futures.

---

<sup>3</sup> R-3473-2001, HQD-1, doc. 1, p. 49 de 65.

Nous avons pris le revenu requis de HQD pour l'année 2005 qui correspond à 9 265,1 M\$ selon la demande du Distributeur dans R-3541-2004. Nous avons ensuite supposé une hausse de 2 % par année pour les années subséquentes.

**Tableau 1.1-A**  
**Analyse financière : impact sur les revenus requis (M\$ courants)\***

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Impact des frais reportés	4,5	37,4	76,1	115,8	154,3	193,5	200,3	159,0	117,2
Coûts évités	-22,2	-46,0	-79,0	-117,7	-161,5	-209,1	-251,3	-256,3	-261,4
Pertes de revenus	14,8	35,9	60,9	89,4	120,9	154,2	171,8	171,8	171,8
Impact sur les revenus requis du Distributeur	-2,8	27,4	58,0	87,6	113,7	138,6	120,9	74,5	27,6
Projection des revenus requis (*) (M\$)	9 265	9 450	9 639	9 832	10 029	10 229	10 434	10643	10 886
Impact sur les revenus requis (en %)	-0,03%	0,29%	0,60%	0,89%	1,13%	1,35%	1,16%	0,70%	0,25%

\*Revenus requis pour 2005 : R-3541-2004, HQD-12, Doc. 1, p. 57 et HQD-12, doc. 4

Puis revenus requis de 2005 majorés de 2% par an.

De plus, il nous semble biaisé d'intégrer dans le PGEÉ 2005-2010 les investissements réalisés en 2003 et 2004.

**L'impact moyen sur la période 2005-2010 est de seulement 68,66 M\$, soit seulement 0,70 % des revenus requis estimés alors à 9 741 M\$, en moyenne.**

**À son apogée, en 2010, l'impact tarifaire maximal du PGEÉ est de seulement 1,35 % des revenus requis. Ces chiffres donnent un portrait réel de l'ampleur du PGEÉ proposé.**

## 1.2) Un objectif de 2 à 3 % doit être visé dans le moyen terme

Tant aux États-Unis qu'en Europe, la préoccupation envers le développement durable a poussé les décideurs à investir l'équivalent d'un pourcentage significatif de la base tarifaire des distributeurs au financement des programmes d'efficacité énergétique, ainsi que pour des programmes visant les ménages à faibles revenus.

Plusieurs États américains y consacrent d'ailleurs entre 2 et 3 % de leurs revenus requis.

Ces investissements sont encore plus substantiels en Europe (voir la pièce GRAME-2, doc. 2). Ainsi, aux Pays-Bas, l'investissement en efficacité énergétique représentait, en 2001, l'équivalent pour les ménages d'une hausse de tarifs d'environ 4 % sur l'énergie, dédiée spécifiquement à financer l'efficacité énergétique.<sup>4</sup>

Dans notre preuve déposé dans la cause R-3473-2001 nous avons dit :

« Le GRAME-UDD recommande que les investissements dans le PGEÉ pour les mesures réalisées durant les années tarifaires 2004 à 2006 soient sensiblement accrus relativement à la proposition de HQD. L'objectif visé serait que l'impact du PGEÉ représente à court terme - d'ici 2007 - au moins un pour cent des revenus requis du Distributeur, et à long terme – au plus tard en 2011 – au moins 2 % de ses derniers. »

**Nous devons reconnaître que le PGEÉ 2005-2010 s'approche enfin de ces objectifs, ce que nous ne pouvons qu'approuver. Mais il reste encore des pas à franchir. De plus, le budget 2005 n'implique qu'un effort encore minime.**

**Il demeure légèrement surpassé par l'effort réalisé notamment par plusieurs États américains, ainsi que nombre de pays européens. Il ne**

---

<sup>4</sup> Cristina Romanelli (2003) « Le plan global d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec Distribution », mémoire présenté GRAME-UDD, CMR Enviro Consultants, pièce GRAME-UDD-2, doc. 2, p. 55 de 104.

**peut certes être question de plafonner arbitrairement le niveau d'effort en EÉ au Québec.**

### 1.3) Coûts évités, potentiel technico-économique et potentiel réalisable

« Les impacts énergétiques prévus s'élèvent à 3,0 TWh implantés à la fin de 2010, ce qui représente près de 19 % du potentiel technico-économique évalué à au moins 16 TWh sur un horizon de 5 ans. Cette nouvelle estimation prend en compte la mise à jour pour les marchés résidentiel, commercial et institutionnel. »<sup>5</sup>

Comme l'indique le Distributeur, celui-ci a tenu compte de l'impact de la hausse de 35 % des coûts évités résultant de la méthodologie approuvée par la Régie en mai 2004<sup>6</sup>, mais pas pour le marché industriel. Il est donc actuellement faux de prétendre que le PGEÉ permettra de réaliser 19 % du potentiel technico-économique (PTÉ). Ce chiffre devra être corrigé rapidement.

De plus, nous avons cru comprendre qu'Hydro-Québec Distribution pourrait revendre sur des marchés extérieurs l'énergie qu'elle aurait acquise et dont elle n'aurait plus de besoin suite à une baisse de la demande intérieure. En conséquence, le coût évité issu des programmes d'efficacité énergétique pourrait être alors comparé au coût d'opportunité de cette vente en fonction du prix du marché. Le GRAME considère que la méthodologie d'évaluation des coûts évités devait, de toute façon, être révisée régulièrement, voir annuellement.

Il rappelle que le potentiel technico-économique s'est accru sensiblement en seulement deux ans. Le PTÉ, tout comme le potentiel réalisable, devront tendre à croître avec la baisse des coûts de certaines mesures, la croissance des coûts évités et la mise en place de nouveaux outils permettant de donner un meilleur signal de prix aux consommateurs, tel que les compteurs intelligents (voir la pièce GRAME-2, doc. 2).

---

<sup>5</sup> HQD-1, doc. 1, p. 7 de 96.

<sup>6</sup> HQD-1, doc. 1, p. 7 de 96.

## Chapitre 2 : Mesures permettant d'améliorer l'ensemble du PGEÉ

Le GRAME a identifié deux approches qui transcendent l'ensemble des programmes et marchés et qui contribueraient significativement à l'atteinte, voir au dépassement des objectifs du PGEÉ :

- L'ajout d'un volet financement avec transfert partiel des subventions
- L'adoption des codes modèles améliorés
- La nécessité d'une meilleure coordination entre les sources d'énergie
- La qualité des interventions du tronc commun

### 2.1) Pour l'ajout d'un volet financement

Réduire sensiblement les montants investis risquerait de baisser la participation et les économies associées. Financer à 100 % l'ensemble des mesures pour l'ensemble des marchés risquerait d'induire plusieurs effets pervers.

Dans ce contexte, il est étonnant que le Distributeur n'ait pas envisagé d'établir un volet financement à ses programmes. Celui-ci est d'ailleurs proposé par notre expert :

« Finalement, je recommande l'ajout d'un volet financement au PGEÉ. La nécessité d'une telle approche est reconnue. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) l'utilise d'ailleurs dans ses programmes.

Cela permet d'ajouter un incitatif important et complémentaire aux subventions à un coût moindre que ces dernières. »<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> GRAME-2, doc. 3, p. 8.

De plus, notre analyste externe a démontré que d'autres programmes en efficacité énergétique, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, offraient également du financement.<sup>8</sup> Il est noter que le FEÉ offre aux participants de son programme sur les logements sociaux efficaces la possibilité d'obtenir un prêt sans intérêt remboursable sur une période de cinq ans.<sup>9</sup>

**Selon le GRAME, on pourrait maintenir, voire accroître, la participation aux programmes proposés, tout en réduisant leurs coûts avec l'ajout d'un volet financement dans plusieurs de ceux-ci. Cela libérerait ainsi des ressources financières, ce qui permettrait même d'étendre la portée de certains programmes. Le GRAME recommande donc que le PGEÉ soit bonifié en lui ajoutant, dès que possible, un volet financement.**

## 2.2) L'adoption des codes modèles améliorés

Le GRAME recommande depuis plusieurs années l'adoption du code modèle national de l'énergie sur les habitations (CMNÉH) et celui sur les bâtiments (CMNÉB) destinés à mettre en vigueur les normes fédérales adoptées en 1997, afin d'améliorer l'efficacité énergétique des nouvelles constructions dans les marchés respectivement de la construction résidentielle et des bâtiments commerciaux et institutionnels.

En fait, tellement d'eau a coulé sous les ponts qu'il faut maintenant adopter des codes modèles améliorés. La rentabilité des modes d'éclairage efficaces, par exemple, s'est tellement accrue qu'il n'y a plus de justification à mettre la barre très élevée dans les habitations et bâtiments de référence.

---

<sup>8</sup> GRAME-2, doc. 2.

<sup>9</sup> Voir la pièce GRAME-2, doc. 5.

**Il est impératif que ces codes modèles soient améliorés puis adoptés à l'intérieur des délais impartis, en impliquant dans le processus les intervenants de la Régie qui auront manifesté un intérêt pour contribuer au succès de celui-ci.**

### 2.3) La nécessité d'une meilleure coordination entre les sources d'énergie

Dans la perspective où la réduction des gaz à effet de serre est maintenant clairement définie par les gouvernements en tant qu'objectif environnemental majeur, voire même prioritaire, et où l'efficacité énergétique est clairement et sans aucun doute identifiée comme un des principaux moyens pour atteindre cet objectif, il s'avère essentiel de maximiser les économies d'énergie et les réductions d'émissions en optimisant les interventions en efficacité énergétique.<sup>10</sup>

Tout en maintenant les partenariats étroits avec les acteurs clés tels que l'Agence de l'efficacité énergétique et l'Office de l'efficacité énergétique, le GRAME considère que les distributeurs tels que HQD, SCGM et Gazifère ont, généralement, une bonne connaissance de leur clientèle, ou du moins sont bien placés pour acquérir cette connaissance, et ont pleinement la capacité de mener à bien plusieurs des programmes tels que ceux proposés par HQD.

Un problème de coordination entre les différents distributeurs résulte toutefois, particulièrement pour le financement des mesures visant la rénovation de l'enveloppe des bâtiments.

---

<sup>10</sup> La promotion de nouvelles fournaies au mazout plus efficaces – tel que le propose notamment l'Agence de l'efficacité énergétique - s'avère ainsi une très mauvaise stratégie dans une perspective de réduction des émissions de GES. À cet égard, l'approche proposée par HQD apparaît plus cohérente. Elle impliquera des gains environnementaux plus importants et une baisse dans les coûts de réduction des émissions.

**La régie devrait notamment prélever une redevance sur les ventes de mazout d'au moins 1 % afin de financer l'extension des programmes d'EE auprès de la clientèle chauffée au mazout.**

**Une meilleure coordination entre les efforts des distributeurs doit être recherchée.**

Finalement, un article du *Devoir* du 17 septembre 1993, sous la plume de M. Louis-Gilles Francoeur aborde un programme de thermostats programmables et télécommandables à distance :

« (...) dès cette automne, des spécialistes d'Hydro-Québec vont entreprendre d'installer des thermostats électroniques dans toutes les maisons du Québec – gratuitement – en remplacement des anciens. Même là où on chauffe au gaz ou à l'huile. »<sup>11</sup>

Nous pensons qu'il serait opportun que le Distributeur donne à la Régie les études et données qui, à l'époque, avaient justifié cette approche et les raisons pour lesquelles celles-ci fut abandonnées. Ce programme touche deux enjeux : le financement de mesures touchant des utilisateurs de différentes formes d'énergie pour le chauffage et la possibilité d'améliorer les thermostats électroniques pour en faire un outil de gestion de la demande de pointe.

#### 2.4) La qualité des interventions du tronc commun

Le GRAME considère que les budgets proposés sont un minimum vital, considérant l'ampleur de la tâche à réaliser. Les budgets pourraient être haussés proportionnellement aux objectifs recommandés et adaptés, évidemment, aux orientations que prendront les programmes.

---

<sup>11</sup> Louis-Gilles Francoeur (1993) « L'électronique envahit ... les thermostats », *Le Devoir*, 17 septembre, p. A-4.

Un accent particulier doit être mis envers la sensibilisation des jeunes. De plus, des approches spécifiques devraient être prévues, au moins à moyen terme, afin de mieux rejoindre les communautés culturelles.

Finalement, les communications devraient fréquemment faire le lien entre les mesures adoptées en vertu du PGEÉ, le caractère renouvelable de la grande partie de notre production électrique, et les objectifs de réduction des émissions prévus dans le Protocole de Kyoto.

## Chapitre 3 : Les programmes destinés au marché résidentiel

### 3.1) Aperçu général des programmes

Dans sa preuve, le Distributeur propose de remplacer les huit programmes destinés au marché résidentiel adoptés dans R-3519-2003 par six programmes, tels que présenté dans le tableau suivant :

Tableau 3.1-A

#### Présentation de l'évolution des programmes résidentiels<sup>12</sup>

<b>R-3519-2003</b>	<b>R-3552-2004</b>
Diagnostic énergétique personnalisé – clientèle résidentielle	Diagnostic résidentiel
Thermostats marché existant	Promotion des produits mieux consommer – Energy Star
Thermostats nouvelle construction	
Minuterie de piscine	
Novoclimat avec AEÉ	Novoclimat de l'AEÉ – volets Unifamiliales, Logements sociaux et privés
Inspection Plus avec AEÉ	Inspection énergétique Énerguidé de l'AEÉ
Ménages à budgets modestes de l'AEÉ	Ménages à budgets modestes de l'AEÉ
Habitations à loyer modiques	Rénovation des habitations à loyer modiques

Le GRAME approuve globalement la mise en œuvre des six programmes proposés pour le marché résidentiel. Par contre, certaines propositions d'améliorations seront discutées dans les sections suivante du présent chapitre.

<sup>12</sup> HQD-1, doc. 1, p. 10 de 96.

Nous pensons qu'une approche plus communautaire sera nécessaire. Elle pourrait même s'avérer essentielle auprès de certains segments de la population plus difficile à rejoindre autres que les faibles revenus, dont les allophones.

Il a été constaté toutefois que les ménages touchés par le programme ne se voyaient offrir que deux options : les thermostats électroniques et une minuterie pour la piscine (ce qui ne touche qu'une fraction des ménages).

En conséquence notre suggestion serait de bonifier les programmes, en ajoutant notamment :

- le financement de fenêtres et de portes-coulissantes à hauts rendements énergétique ;
- l'installation de couvertures de chauffe-eau ;<sup>13</sup>
- d'autres outils économiseurs d'énergie (en laissant une marge de manœuvre financière au Distributeur).

Le GRAME considère que certains marchés seront peu ou pas rejoints par les programmes pour les thermostats électroniques, tels que proposés par la Distributeur. Cela inclut les coopératives, que nous abordons plus loin, ainsi que le marché des locataires dont le logement est chauffé avec des plinthes électriques ayant uniquement des thermostats intégrés à la plinthe :

« On évalue qu'environ 8 % des ménages ayant un système de chauffage principal à plinthes électriques ont uniquement des thermostats intégrés à la plinthe. Ceux-ci se retrouvent principalement dans les duplex / triplex et dans les habitations de 4 à 8 logements. La problématique d'efficacité énergétique est difficile à résoudre car l'investissement peut être important et ce type de systèmes sont chez des locataires. Considérant cette réalité économique, Hydro-Québec Distribution ne croit pas pertinent d'intervenir. »<sup>14</sup>

---

<sup>13</sup> HQD-1, doc. 1, Annexe 1, p. 27 de 47.

<sup>14</sup> R-3473-2001, HQD-3, doc. 6, page 6 de 6.

Le Distributeur nous a assuré tenir compte des effets croisés, de l'effritement ainsi que des opportunistes dans les évaluations quantitatives de ces mesures. Les données disponibles ne nous permettent pas, pour l'instant, de valider cette information. Nous supposons que l'étude de ADS de 1992 demeurerait la référence en la matière.

Le GRAME se réserve le droit de revenir ultérieurement, si requis, sur cette question. Ce commentaire s'applique pour les programmes touchant les autres secteurs.

### 3.2) L'importance des programmes destinés aux ménages à faibles revenus

Le GRAME a déjà souligné, dans les causes tarifaires des divers distributeurs, que les bas tarifs d'énergie demeuraient un outil inapproprié de redistribution sociale qui encourageait le gaspillage et l'inefficacité.

L'équité sociale demeure toutefois une des trois pierres angulaires du développement durable, avec la protection de l'environnement et le développement économique. Le Québec est une sociale-démocratie où le sort des plus démunis demeure une préoccupation largement partagée. Avec le dégel des tarifs d'électricité, il est logique et normal qu'un effort substantiel soit accordé afin d'aider particulièrement ceux-ci à réduire leur dépenses énergétiques.

En réponse à une question du GRAME-UDD dans la cause R-3473-2001, le Distributeur a décrit ainsi les ménages à faibles revenus du Québec :<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup> R-3473-2001, HQD-3, doc. 4, p. 7 de 53.

« 540 000 ménages à budget modeste payent une facture d'électricité pour le chauffage, soit 72 % des ménages à budget modeste (540 000/750 000).

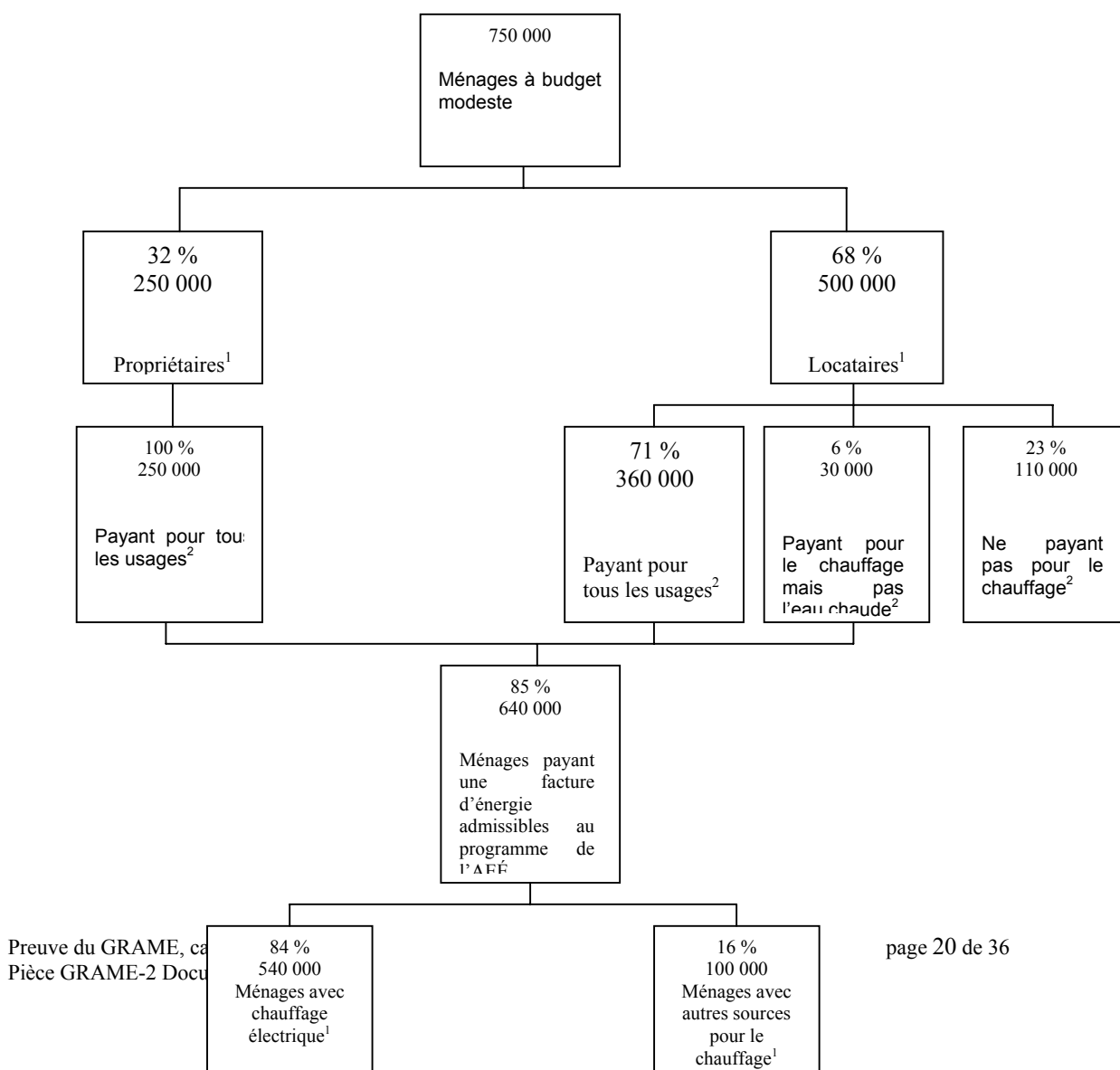
110 000 ménages à budget modeste ne sont pas responsables de payer leur facture d'énergie pour le chauffage, soit 15 % des ménages à budget modeste.

100 000 ménages à budget modeste chauffent à une autre source que l'électricité, soit 13 % des ménages à budget modeste. »

Ces chiffres demeurent une référence valable afin de mesurer, ne serait-ce qu'approximativement, la pertinence des programmes proposés.

Notez que le Distributeur constate que 87 % des ménages à budget modeste se chauffent à l'électricité. Les résultats détaillés sont présentés à la page suivante.

### Description des ménages à budget modestes du Québec



Source : R-3473-2001, HQD-3, doc. 4, page 8 de 53, Réponses au GRAME-UDD.

Les critères suivants avaient été appliqués pour définir les ménages admissibles au programme de l'AEÉ :

Nbre de personne par ménage	Revenu familial maximal admissible
1	21 213 \$
2	28 752 \$
3	36 550 \$
4	42 084 \$
5	45 978 \$
6	49 910 \$
7 et +	53 677 \$

Les estimations du Distributeur sont donc de 640 000 ménages admissibles au programme de l'AEÉ, dont 540 000 ménages rencontrant le critère « chauffage à l'électricité » d'Hydro-Québec Distribution.<sup>16</sup>

### 3.3) Le programme pour les budgets à revenus modestes de l'AEÉ

Dans la cause tarifaire R-3492-2002, le GRAME avait recommandé que l'approbation de hausses tarifaires soit conditionnelle au triplement des budgets accordés au programme communautaire visant les ménages à faibles revenus.

---

<sup>16</sup> R-3473-2001, HQD-3, doc. 4, p. 7 de 53.

Nous ne pouvons que constater que nous avons été entendus. Hydro-Québec Distribution a triplé ledit budget dans la cause R-3519-2003, geste qui fut approuvé par la Régie dans sa décision (D-2004-106) sur l'adoption d'un budget additionnel (dans le cadre de R-3519-2003). Le budget est maintenu dans le présent Plan, ce que nous approuvons, du moins pour l'année 2005.

Avec sa première version, le programme aurait eu l'impact suivant :

« Hydro-Québec Distribution versera annuellement 1756 000 à l'AEÉ, permettant à 5 040 ménages à budget modeste de bénéficier du programme à chaque année (...) La contribution du Distributeur pour la période 2003-2006 permettra à 20 160 ménages à budget modeste de participer au programme de l'AEÉ, soit 3,7 % des ménages à budget modeste chauffant à l'électricité, pour une contribution directe à l'AEÉ de 3,03 millions de dollars». <sup>17</sup>

Couvrir l'ensemble de la clientèle ciblée aurait donc pris, dû moins en théorie, près de 27 ans !

Le programme amélioré et son extension dans le temps fait que le Distributeur prévoit que plus de ménages à budget modeste pourront profiter du programme d'ici 2010. Cela représente encore toutefois une fraction des ménages ciblés.

Le GRAME approuve le budget 2005 pour le *programme pour les budgets à revenus modestes de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ)*. Il représente une amélioration significative tout en permettant aux agents livreurs d'offrir le programme à l'ensemble des régions. Nous demandons toutefois à ce qu'il soit progressivement augmenté à partir de 2006 ou 2007, en autant que les agents livreurs soient en mesure de rejoindre une clientèle élargie. <sup>18</sup> De plus, il pourrait être amélioré en y intégrant un élargissement de l'approche en s'inspirant des projets d'économies d'énergie à base communautaire.

---

<sup>17</sup> Réponses de HQD au GRAME-UDD, R-3473-2001, HQD-3, doc. 4, p. 9 de 53.

<sup>18</sup> De plus, des efforts accrus devraient être réalisés afin de chercher, en partenariat avec les organisations telles que les Offices municipaux d'habitation, de moyens permettant d'inclure dans les programmes d'efficacité énergétique les ménages à faibles revenus qui ne paient pas directement leur facture de chauffage ou d'eau chaude (lesquels représentent 140 000 ménages, soit respectivement 23 % et 6 % des ménages selon HQD).

De plus dans cadre du programme *Inspection Énergide de l'AEÉ*, le Distributeur prévoit maintenant un volet ciblant les propriétaires à budget modeste :

« Les seuls frais à déboursier pour un client participant seraient un maximum de 250 \$, ou 10 %des coûts des travaux. Considérant que le client type participant réalisera des travaux procurant des économies d'énergie annuelles moyennes de 4 000 kWh, soit l'équivalent d'une réduction de sa facture d'électricité d'environ 285 \$, il sera ainsi assuré de récupérer son investissement dès la première année. »<sup>19</sup>

Nous acceptons la démarche proposée, en souhaitant que la phase de rodage (auprès de 125 propriétaires admissibles) soit rapidement passée afin que le programme soit promptement étendu et atteigne, voir dépasse ses objectifs :

« Le Distributeur prévoit que 13 325 inspections avant travaux et 11 326 rénovations supportées par son aide financière seront réalisées de 2004 à 2010. »<sup>20</sup>

### 3.4) Pour un programme à la rénovation des logements sociaux et communautaires

Dans sa preuve, le Distributeur annonce l'implantation d'un *programme de rénovation énergétique des habitations à loyer modique*.

Dès la cause R-3473-2001, le GRAME-UDD avait, dans sa preuve, appuyé un tel concept :

« HQD devrait également financer la mise en œuvre de logements sociaux à haute efficacité énergétique. »

Le Distributeur propose toutefois d'amorcer le nouveau programme en l'offrant strictement au parc des habitations à loyer modique (HLM) géré par la Société de l'habitation du Québec (SHQ) et par les Offices d'habitation du Québec. Ceux-ci comptent, au total, environ 75 000 logements :

---

<sup>19</sup> HQD-1, doc. 1, p. 41 de 96.

<sup>20</sup> HQD-1, doc. 1, p. 41 de 96.

« Les coûts d'exploitation des HLM sont, dans une proportion importante, assumés par les différents paliers gouvernementaux. La réduction de la facture énergétique des immeubles de type HLM profite à l'ensemble de la société. Cependant, les contraintes budgétaires avec lesquelles composent les gouvernements laissent peu de marge de manœuvre pour assumer le surcoût associé à l'ajout de mesures d'économies d'énergie dans le cadre des rénovations. »<sup>21</sup>

Les résidents des coopératives d'habitations devraient, eux aussi, pouvoir profiter des programmes d'Hydro-Québec Distribution.

- La clientèle touchée correspond généralement assez bien à celle qui demeure visée par les programmes pour les faibles revenus (voir l'Enquête sur le profil socio-économique des résidents de coopératives d'habitation – 2002, publiée en mai 2003 par la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, et présentée à la pièce GRAME-2, doc. 4) ;
- Les programmes actuels sont peu adaptés au mode de prise de décision des coopératives ;
- Ces mêmes modes de décision rendent particulièrement difficile l'adoption de mesures lourdes d'efficacité énergétique ;
- Il est d'autant plus important de commencer dès maintenant ;
- Les investissements demeureront raisonnables vu le nombre éventuel de participants et le caractère clairement délimité des logements admissibles ;
- Il sera possible de parfaire l'expertise du Distributeur concernant les plinthes électriques n'ayant aucun thermostat mural grâce à la réalisation de quelques projets dans le milieu coopératif.

Les quelques 1 140 coopératives d'habitations du Québec comptabilisées au 31 décembre 2003 comptent pour près de 24 000 logements, et abritent environ

---

<sup>21</sup> HQD-1, doc. 1, p. 45 de 96.

50 000 personnes. La taille moyenne est de 20,7 logements par entité coopérative.<sup>22</sup>

M. André Noël, directeur général de la Fédération des coopératives d'habitation de l'île du Montréal métropolitain (FÉCHIMM) et Mme Jocelyne Rouleau, directrice générale de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation nous ont confirmé que les modes de financement et de gestion incitent, et ont souvent incité dans le passé, à couper sur la qualité des bâtiments et sur leurs rendements énergétiques.

Des programmes plus vigoureux d'aide sont nécessaires pour améliorer les rendements énergétiques du parc coopératif québécois, tant au niveau des bâtiments existants que de la nouvelle construction.

---

<sup>22</sup> Confédération québécoise des coopératives d'habitation, magazine L'Écho-hop!, nos. d'octobre 2004 et de janvier 2005. M. André Noël, directeur général de la Fédération des coopératives d'habitation de l'île du Montréal métropolitain (FÉCHIMM) et Mme Jocelyne Rouleau, directrice générale de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, Comm. Pers.

## Chapitre 4 : Les programmes destinés aux marchés commercial et institutionnel

### 4.1) Aperçu général des programmes

Dans sa preuve, le Distributeur propose de remplacer les quatre programmes destinés aux marchés commercial et institutionnel adoptés dans R-3519-2003 par deux programmes « parapluies », tels que présenté dans le tableau suivant :

Tableau 4.1-A  
**Présentation de l'évolution des programmes  
destinés aux marchés commercial et institutionnel**<sup>23</sup>

<b>R-3519-2003</b>	<b>R-3552-2004</b>
Initiatives énergétiques bâtiments CI	Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments
Bâtiments d'HQD.	
Diagnostic énergétique personnalisé	Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star
Éclairage public – feux de circulation	

Le GRAME approuve globalement la mise en œuvre des deux programmes proposés pour le marché résidentiel. Par contre, certaines propositions d'améliorations seront discutées dans les sections suivante du présent chapitre.

---

<sup>23</sup> HQD-1, doc. 1, p. 10 de 96.

## 4.2) Le GRAME appui une approche institutionnelle vigoureuse

Dans une politique de bonne gouvernance, l'État québécois et toutes les institutions qui en relèvent doivent donner l'exemple. Cela inclut non seulement HQD, comme entreprise réglementée, mais également l'ensemble de l'institution qu'est Hydro-Québec (voir la section 4.3).

Voici comment M. Alex Harper, alors président du Forum énergie île de Montréal, a décrit le secteur institutionnel québécois<sup>24</sup> :

« Le secteur institutionnel québécois comprend les réseaux public et privé de la santé des services sociaux et de l'éducation. Il rassemble plus de 4 500 bâtiments et consomme annuellement quelques 370 millions de dollars en énergie.

On estime le potentiel d'économie d'énergie du secteur à plus de 10 % de sa consommation. Une somme d'environ 37 millions de dollars pourrait ainsi être affectée à des usages productifs si des investissements ou mesures d'efficacité énergétique produisaient les effets escomptés. Cela, sans compter les économies à la source et les effets positifs sur l'environnement. »

« Les émissions du bâtiment ont légèrement augmenté entre 1990 et 1997; les émissions du secteur résidentiel ont baissé et celles du secteur commercial, administratif et des services publics ont augmenté. Le secteur public est un émetteur majeur de gaz à effet de serre, puisque avec ses seuls bâtiments, il émettait plus de 1 200 kilotonnes de gaz à effet de serre en 1997. Ces émissions correspondent à 25 % des émissions totales du parc immobilier commercial et institutionnel, pendant que l'énergie consommée correspond à 20 % de la consommation énergétique de ce même parc. Ceci signifie que les sources d'énergie utilisées dans le secteur public sont plus polluantes que celles utilisées par le secteur privé. »

Le parc immobilier public compte 14 000 immeubles, répartis selon quatre types d'usage : réseau de la santé et des services sociaux, réseau de l'éducation, édifices administratifs du gouvernement et réseau des habitations à loyer modique. L'objectif énoncé ci-après, soit une réduction de 20 %, permettrait une diminution de 240 kilotonnes. »

Et ce portrait ne tient même pas compte du secteur municipal, qui doit, évidemment y être intégré, ainsi que des bâtiments d'Hydro-Québec. HQD

---

<sup>24</sup> Présentation à un atelier sur l'efficacité énergétique organisé par le GRAME, à Lachine, le jeudi 20 septembre 2001.

prévoit 264 GWh d'économies pour ces trois secteurs, comparativement à 200 GWh pour les bâtiments commerciaux.<sup>25</sup>

Le GRAME-UDD avait recommandé, dans son mémoire déposé en février 2003 :

« (...) qu'HQD puisse au moins établir – à l'intérieur de chaque programme - des critères différents pour la clientèle des secteurs public (institutionnel) et privé (commercial). Dans le domaine public et institutionnel, le secteur municipal devrait faire également l'objet de critères spécifiques.

Selon le GRAME-UDD, ces programmes pourraient être scindés ou non, à la condition qu'il soit possible pour le distributeur de transférer des budgets dans la perspective où un des marchés pourrait susciter plus de projets jugés intéressants que l'autre. De plus, les approches devront être différentes dans ces divers marchés.

Le GRAME-UDD suggère que des barèmes différents, ou une possibilité d'exception, soient adoptés pour les gestionnaires institutionnels de très grands parcs de bâtiments : des municipalités comme Montréal et Québec, ou des institutions telles que la Commission scolaire de Montréal, ne devrait pas être limités à un nombre très restreints de projets.

Les limites des subventions accordées devraient être plus élevées pour les institutions et le secteur municipal, considérant qu'il s'agit de fonds publics qui visent à épargner d'autres fonds publics. »

Nous avons réitéré cette demande dans la cause R-3519-2003. Force est de constater que nous avons été, en grande partie, entendu. HQD a ainsi décidé de distinguer entre les bâtiments du gouvernement du Québec et du secteur municipal et ceux des autres secteurs dans ses modalités d'aides financières.<sup>26</sup>

Les niveaux de l'aide pourraient être optimisés, notamment en fonction de la proposition faite par le GRAME d'ajouter un volet financement, quitte à réduire légèrement l'aide accordée en subventions dans certains programmes. Il pourrait même être intéressant d'envisager offrir les deux options simultanément.

Il faudrait aussi s'assurer qu'il n'y ait pas de limite au nombre de projets, surtout pour le secteur institutionnel et municipal.

---

<sup>25</sup> HQD-1, doc. 1, p. 58 de 96.

<sup>26</sup> HQD-1, doc. 1, p. 57 de 96.

### 4.3) Le distributeur doit continuer de donner l'exemple

Le GRAME constate que le Distributeur accroît ses propres efforts en efficacité énergétique dans son nouveau plan, ce que nous ne pouvons qu'approuver :

« Au cours de l'été 2004, le Distributeur a effectué un examen détaillé de ses bâtiments, lui permettant ainsi d'identifier des mesures additionnelles. A la suite de cet exercice, l'objectif d'économies d'énergie a été révisé à la hausse de 12 à 24 GWh en 2010. »<sup>27</sup>

Nous nous attendons à ce qu'HQD rende compte annuellement à la Régie et aux intervenants des progrès accomplis. Il devrait également se doter d'objectifs dans la gestion du parc de véhicules.

### 4.4) Les modalités d'application devraient être revues

Dans son rapport d'expertise présenté en tant que pièce GRAME-2, doc. 2, M. Gilles Latour relève plusieurs barrières administratives à la soumission de projets. Le GRAME partage les préoccupations exprimées par son expert.

Considérant que les programmes sont déjà lancés et que le Distributeur a besoin d'un peu de temps pour améliorer ses méthodes d'évaluation des propositions et d'allocation des subventions, la Régie devrait s'assurer qu'HQD fasse les diverses actions qu'il a prévu réaliser en 2005 pour atténuer les diverses barrières à ses programmes. Parmi les actions prévues, notons :

« Simplifier le processus d'application des projets, notamment en poursuivant les efforts d'arrimage des modalités des programmes de l'OEE afin que le client n'ait qu'une seule application à préparer et non plusieurs comme s'est le cas présentement. »<sup>28</sup>

---

<sup>27</sup> HQD-1, doc. 1, p. 56 de 96.

<sup>28</sup> HQD-1, doc. 1, p. 56 de 96.

Il faudra s'assurer d'avoir des méthodes simples et adaptées à chaque clientèle.

#### 4.5) Pour un appui spécifique au chauffage solaire

Dans son rapport présenté en tant que pièce GRAME-2, document 2, notre analyste externe, Mme Romanelli, démontre les progrès dans le domaine de la technologie du solaire thermique tout en donnant en exemple des programmes d'appui spécifiques au chauffage solaire de l'eau, programmes offerts maintenant dans plusieurs États.

**Le GRAME recommande l'ajout d'un programme spécifique d'aide à l'implantation de systèmes solaires pour le chauffage de l'eau et des espaces, avec un volet institutionnel et un volet commercial (le premier devant être plus généreux que le deuxième).**

Les technologies sont suffisamment matures dans ce domaine. Elles peuvent aussi compter sur les programmes de subventions fédéraux, tel que le programme PENSER. Nous croyons qu'un appui de la part du PGEÉ demeure crucial, mais permettra des gains substantiels, autant en terme de réduction d'émissions que de baisse de la consommation d'électricité, à des coûts très raisonnables pour le Distributeur.

Le GRAME approuve les premiers pas fait par HQD afin de commencer à intégrer la géothermie dans ses programmes. Nous ne sommes pas toutefois encore convaincus que cette option sera promue avec une vigueur proportionnelle aux importantes économies d'énergie que celle-ci permet.

## Chapitre 5 : Les programmes destinés aux petites et moyennes industries

Le distributeur propose les deux programmes suivants pour les petites et moyennes entreprises : (HQD-2, doc. 7)

Tableau 5.1-A  
**Présentation de l'évolution des programmes  
destinés au marché petite et moyenne industrie<sup>29</sup>**

<b>R-3519-2003</b>	<b>R-3552-2004</b>
Aide à la décision	Appui aux initiatives – Systèmes industriels
Initiative énergétique PMI	

Le GRAME appuie la mise en œuvre du programme proposé pour le marché de la petite et moyenne industrie.

Le GRAME considère toutefois qu'il s'agit d'un programme trop général qui repose trop sur l'initiative du milieu. De mesures spécifiques devraient ainsi être promues directement auprès de la clientèle visée.

---

<sup>29</sup> HQD-1, doc. 1, p. 10 de 96.

## Chapitre 6 : Les programmes destinés aux grandes industries

Le distributeur propose au marché des grandes industries (tarif L) les deux programmes suivants : (HQD-2, doc. 8)

Tableau 6.1-A  
**Présentation de l'évolution des programmes destinés au marché petite et moyenne industrie<sup>30</sup>**

<b>R-3519-2003</b>	<b>R-3552-2004</b>
Analyse et démonstration industrielles – Grande entreprise (PADIGE)	Analyse et démonstration industrielles – Grande entreprise (PADIGE)
Initiatives industrielles – Grandes entreprises (PIIGE)	Initiatives industrielles – Grandes entreprises (PIIGE)

Le GRAME considère toutefois qu'il s'agit de programmes trop généraux qui reposent trop sur l'initiative du milieu. De mesures spécifiques devraient ainsi être promues directement auprès de la clientèle visée. Elles pourraient faire l'objet de programmes spécifiques où tout simplement s'intégrer dans les programmes parapluies proposés, mais avec des critères et une promotion spécifiques.

Parmi les mesures additionnelles suggérées, notons un programme d'aide à l'implantation de systèmes solaires pour le chauffage de l'eau et des espaces.

Ce marché pourrait être particulièrement intéressé par la mise en place de fonds sectoriels d'aide à l'efficacité énergétique.

---

<sup>30</sup> HQD-1, doc. 1, p. 10 de 96.

## **Chapitre 7 : Les réseaux autonomes**

Considérant les coûts économiques et environnementaux autant de la production d'électricité que de la consommation de mazout subventionnée, le GRAME recommande des efforts particuliers afin de réaliser des programmes d'EE spécifiques à ce marché.

De plus, les divers consommateurs (autant résidentiels que les autres) desservis par les réseaux autonomes devront être admissibles aux divers programmes du PGEÉ. Une aide additionnelle pourrait s'ajouter lorsque les bénéfices d'une mesure le justifie.

Ceux-ci devront inclure des mesures d'isolation ainsi que de remplacement de portes et fenêtres.

## Conclusion

Nous avons pu constater que le Distributeur a mis en œuvre plusieurs mesures que nous avons recommandé au cours des deux dernières années, dont :

- l'augmentation significative des budgets investis ;
- la distinction entre les clientèles institutionnelles et commerciales dans les programmes ;
- l'accroissement des économies d'énergie dans les bâtiments d'Hydro-Québec ;
- l'envoi de compacts fluorescents en cadeaux aux participants du programme Diagnostic résidentiel.

À son apogée, en 2010, l'impact tarifaire du PGEÉ serait de l'ordre de 1,35 %. Il faudrait viser à dépasser sous peu ce niveau d'investissement, en autant que les programmes proposés le justifient.

Selon le GRAME, il serait possible, sans accroître significativement l'impact tarifaire, d'obtenir des économies d'énergie plus importantes en cherchant à optimiser le PGEÉ. Il serait notamment nécessaire :

- de développer un volet financement et de revoir l'ampleur des subventions accordées ;
- de réduire les contraintes administratives ;
- d'améliorer la coordination des efforts entre différentes sources d'énergie ;
- de développer de nouveaux programmes ou volets à l'intérieur des programmes existants (dont un pour le chauffage solaire de l'eau) ;
- d'appuyer l'utilisation de nouvelles technologies, avec en premier chef la réalisation d'un projet pilote sur les compteurs intelligents.

Le GRAME appuie la mise en œuvre du Plan global d'efficacité énergétique proposé par le Distributeur et de son budget 2005 sous réserve des suggestions et recommandations faites dans le présent mémoire.

## Liste des pièces

### GRAMÉ

R-3552-2004

<b>Titre</b>	<b>Pièce</b>
CV de M. Gilles Latour	GRAMÉ-1 Doc. 1
Preuve du GRAMÉ	GRAMÉ -2 Doc. 1
Rapport d'expertise de M. Gilles Latour.	GRAMÉ-2 Doc. 2
Preuve de CMR Environ Consultants Inc.	GRAMÉ-2 Doc. 3
Enquête sur le profil socio-économique des résidents de coopératives d'habitation - 2002	GRAMÉ-2 Doc. 4
Programmes du FEÉ pour les logements sociaux	GRAMÉ-2 Doc. 5